BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

CREDIT MODERNE OCEAN INDIEN

Société Anonyme au capital de 4 575 776 €
Siège social : 22, Rue Pierre Aubert – BP 58, 97491 Sainte Clotilde Cedex, Ile de la Réunion
333 353 944 R.C.S. Saint-Denis

A. — Comptes annuels.
(Exercice clos le 31 décembre 2020)

I. — Bilan.
(En Euros)

Actif	2020	2019
Caisses, banques centrales, CCP		
Créances sur les établissements de crédit	95 719 322,01	103 962 873,37
Créances sur la clientèle	574 108 719,12	558 971 596,70
Autres concours à la clientèle	573 009 916,89	555 405 070,57
Comptes ordinaires débiteurs	1 098 802,23	3 566 526,13
Participations et activité de portefeuille	4 633 498,74	4 633 498,74
Crédit bail et location avec option d'achat	120 198 756,37	114 180 291,89
Immobilisations incorporelles	1 147 744,14	1 170 214,37
Immobilisations corporelles	285 493,62	307 172,33
Autres actifs	3 060 801,25	2 494 050,67
Comptes de régularisation	5 011 951,56	7 166 793,16
Total actif	**804 166 286,81**	**792 886 491,23**

Passif	2020	2019
Dettes envers les établissements de crédit	748 604 952,60	733 295 334,79
A vue	5 468 707,79	3 424 706,65
A terme	739 840 000,00	728 000 000,00
Dettes rattachées	3 296 244,81	1 870 628,14
Comptes créditeurs de la clientèle	1 482 006,77	1 610 187,45
Autres passifs	3 574 998,97	5 188 239,39
Comptes de régularisation	9 531 316,07	8 180 940,45
Provisions pour risques et charges	191 278,77	123 584,18
Provisions réglementées		
Capital souscrit	4 575 776,00	4 575 776,00
Primes d'émission	979 763,77	979 763,77
Réserves	3 760 527,53	3 760 527,53
Report à nouveau	18 370 460,17	18 822 138,34
Résultat	13 095 206,16	16 349 999,33
Total passif	**804 166 286,81**	**792 886 491,23**

Engagements hors bilan	2020	2019
Engagements donnés	23 600 000,00	21 644 215,45
Engagements en faveur de la clientèle	51 984 020,48	48 494 946,02

II. — Compte de résultat.

(En Euros)	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	34 794 198,47	35 623 460,80
Intérêts et charges assimilées	-5 566 839,03	-5 517 152,38
Produits s/opérations de CB et assimilées	57 413 558,85	58 076 426,88
Charges s/opérations de CB et assimilées	-58 130 641,26	-54 887 028,69
Produits sur titre à revenus variables	154 440,00	297 819,65
Commissions (produits)	3 097 691,30	3 107 609,73
Commissions (charges)	-158 393,43	-158 772,66
Perte sur opérations de change	1,65	1,63
Autres produits d'exploitation bancaire	12 268 558,51	12 276 859,54
Autres charges d'exploitation bancaire		
Produit net bancaire	**43 872 575,06**	**48 819 224,50**
Charges générales d'exploitation	-21 523 671,62	-20 625 633,82
Dotations aux amortissements et provisions	-93 470,12	-99 450,74
Résultat brut d'exploitation	22 255 433,32	28 094 139,94
Coût du risque	-3 830 301,97	-4 329 761,93
Résultat d'exploitation	**18 425 131,35**	**23 764 378,01**
Gains sur actifs immobilisés		5,72
Résultat courant avant impôts	**18 425 131,35**	**23 764 383,73**
Résultat exceptionnel	-65 041,17	58 916,37
Impôts sur les bénéfices	-5 264 884,02	-7 473 300,77
Dot./reprises de FRBG et provisions réglementées		
Résultat net	**13 095 206,16**	**16 349 999,33**

III. — Annexe aux comptes sociaux.

(Exercice clos le 31 décembre 2020.)

Évènements importants de l'exercice. — Face à la crise sanitaire, CMOI s'est pleinement mobilisé aux côtés de ses clients confrontés à des difficultés consécutives à l'épidémie de coronavirus (mise au chômage partiel, interruption d'activité durant le confinement…).

C'est ainsi qu'à la mi-mars 2020, CMOI a accordé à ses clients des reports d'échéances pour les accompagner durant cette période.
Au total, 10 M€ de report d'échéance concernant 79 M€ de crédits ont été accordés à 1 300 clients entreprises et professionnels pour 3 mois.
Sur le plan comptable, ces loyers n'ont pas fait l'objet de comptabilisation durant la période de moratoire.

Changements de méthodes comptables. — Aucune information particulière ne nécessite d'être mentionnée au titre du présent paragraphe.

Principes, règles et méthodes comptables. — Les comptes de Crédit Moderne Océan Indien ont été établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, ainsi qu'aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Le règlement n°2014-03 de l'ANC relatif aux passifs est appliqué mais sans incidence significative sur les résultats.

Rapport de gestion. — Le rapport de gestion a été établi conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC.

Présentation et évaluation des comptes. — Les changements de présentation sont définis le cas échéant dans les notes concernées.

Opérations avec la clientèle :

— Définitions :
Conformément au règlement de l'ANC 2014-07 n°2002-03, les encours sont scindés de la façon suivante :

- Les encours sains sont constitués du capital restant dû des dossiers en situation normale et impayés primaires (moins de trois échéances impayées consécutives ou un impayé de moins de trois mois).
- Les encours restructurés sont non significatifs à l'échelle des états financiers de Crédit Moderne Océan Indien. Plus particulièrement, les dossiers correspondants à des plans de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement sont, suivant leurs états soit conservés en encours normal, soit déclassés en contentieux : on compte 244 dossiers rééchelonnés pour un montant à 3 644 K Euros.
- L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits dont le montant impayé dépasse trois échéances consécutives ou au minimum une échéance de plus de trois mois. Cette transmission est automatique. Après régularisation, ces dossiers peuvent revenir au stade précédent.
- L'encours douteux compromis correspond aux créances transmises au contentieux. Cette transmission fait l'objet d'une étude systématique. Sauf cas très particulier, ces dossiers restent au stade contentieux jusqu'à leur traitement final.

Les montants des crédits en cours sont détaillés ci-après en encours sain, douteux, compromis nets de provisions.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire. Une fois toutes les voies de recouvrement explorées, les créances définitivement compromises font l'objet d'un passage en perte au cas par cas.

— Règles de segmentation : Les encours sont traités en fonction de la nature de leur contrepartie : particuliers, entreprises individuelles, sociétés non financières et administrations privées. Les premiers font l'objet d'une approche par scoring interne, les autres d'une étude bilantielle et d'activité grâce, entre autre aux systèmes de cotation et d'information de la Banque de France.

— Méthode de réduction des risques : Suivant des procédures établies en interne, des garanties sont prises en fonction du type et de la finalité des crédits mis en place :
- Gage, nantissement, inscription au greffe,
- Hypothèque,
- Garantie organisme de cautionnement.

— Provisionnement : Les provisions sur les créances impayées ainsi que sur les créances ayant fait l'objet d'un réaménagement ou ayant eu un incident récent (<12 mois) et qui sont classées en encours compromis, sont calculées en appliquant des taux de provisionnement fonction des perspectives de recouvrement des créances. Les taux actualisés retenus reposent sur une approche statistique du risque.
L'approche statistique est complétée par un provisionnement spécifique dossier par dossier qui se traduit par un provisionnement complémentaire à celui des strates statistiques.

Participation et activité de portefeuille. — Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité retenue est déterminée selon la méthode la plus pertinente estimée : la dernière situation nette financière connue de la participation ou, en cas de transaction récente, la valeur retenue lors de cette opération.

Immobilisations propres. — Les immobilisations sont amorties sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement retenues reflètent la durée d'utilisation estimée des biens.

Les principales durées concernent :

Les véhicules	4 ans
Les matériels informatiques	2 ans
Les installations et agencements	8 ans

Immobilisations Incorporelles. — Les immobilisations incorporelles sont amorties sur le mode linéaire. Elles se décomposent en logiciels informatiques et en droit d'entrée, et sont amorties selon les durées suivantes :

D.E. (Droit d'entrée)	7 ans
Logiciel informatique (system AS400)	4 ans
Logiciel (Petit logiciel)	1 an

L'immobilisation incorporelle non amortissable est constituée par le fonds de commerce.

Opérations de crédit-bail. — Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée qui varie de 24 mois à 60 mois.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale du matériel est inférieure à la valeur comptable.

Il est constitué une provision pour réserve latente lorsque l'amortissement financier excède l'amortissement comptable. Cette provision est réintégrée extra-comptablement pour le calcul du résultat fiscal.

Dettes envers les établissements de crédit. — Les dettes envers les établissements de crédit sont constituées de contrats auprès du Groupe BNP Paribas dans le cadre du refinancement de la production globale.

Provisions pour retraite. — Les engagements de retraite et assimilés sont évalués suivant des hypothèses actuarielles et sont provisionnés dans les comptes au titre du personnel en activité susceptible d'en bénéficier.

Pour rappel, à compter du 1er janvier 2014, CMOI applique les dispositions de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite et assimilés qui permettent de se rapprocher en partie des dispositions de la norme IAS 19 révisée telle qu'adoptée par la Commission européenne en juin 2012. Ainsi, la méthodologie du « corridor » est abandonnée et les écarts actuariels sont désormais comptabilisés intégralement. Les écarts actuariels postérieurs au 1er janvier 2014 ainsi que les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés immédiatement en résultat. Le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

Produits et charges d'exploitation bancaire. — Les charges et produits d'exploitation bancaires sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices. Seuls les intérêts de retard relatifs aux dossiers de crédit sont comptabilisés en produits dès leur constatation ainsi que les frais de dossiers générés.

Les commissions versées aux apporteurs de dossiers de financement sont assimilées à des frais généraux et comptabilisées en autres charges d'exploitation.

Notes sur le bilan.

Actif :

— Créances sur les établissements de crédit (en K Euros) :
Ces créances sont essentiellement constituées de comptes ordinaires de durées inférieures à 3 mois, avec :

	2020	2019
Groupe BNPP	94 876	103 582
Autres	844	381
Total	**95 720**	**103 963**

— Créances sur la clientèle (en K Euros) :
Ces créances se décomposent de la façon suivante :

	2020	2019
Encours sain (y compris échu impayé)	569 422	551 148
Encours douteux et compromis net de Dépréciations	2 995	3 665
Encours net clients	**572 417**	**554 813**
Créances rattachées	593	592
Encours yc créances rattachées	**573 010**	**555 405**
Compte ordinaire débiteur	1 099	3 567
Encours net total	**574 109**	**558 972**

Les créances clients (encours sain hors impayés et hors créances rattachées) s'échelonnent dans le temps de la manière suivante :

— Du**rées restant à courir** :

	2020	2019
Inf. A 3 mois	69 042	66 951
Entre 3 mois et un an	144 230	139 863
Entre 1 an et 5 ans	328 796	317 797
Plus de 5 ans	25 573	24 799
Total	**567 641**	**549 410**

— Encours douteux et compromis :

	2020	2019
Encours crédit douteux	21 002	33 808
Encours douteux compromis brut	6 061	6 870
Dépréciations	-25 357	-38 074
Encours douteux net	**1 707**	**2 604**

— Variations des dépréciations (en K Euros) :

	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Dépréciations	38 074	5 035	17 752	25 357

— Participations et activité de portefeuille (en K Euros) :

	Valeur Nette au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2019
Parts dans les entreprises liées	4 633	4 633
Autop Océan Indien	3 823	3 823
Cafinéo	810	810
Banco Portugal	0	0
TEB Cetelem AS	0	0

— Autop Océan Indien :

Société	Autop Océan Indien
N° Siren	379 293 400 RCS St Denis
Capital	224
Réserves distribuables et RAN avant affectation des résultats	0
QP du capital détenu (%)	**100%**
Valeur comptable brute et nette des titres détenus	3 823
Prêts et avances consentis par la société en non encore remboursés	0
Montant des cautions et avals donnés par la société	0
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	7 403
Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	-2 029
Dividende encaissé par la société au cours de l'exercice	0

Cafineo : Le Crédit Moderne Océan Indien détient 9,76 % dans la société CAFINEO. Les titres ont été acquis en 2008 et 2009 portant la participation à 810 K Euros.

— Opérations de crédit-bail (en K Euros) :

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations brutes rattachées à un contrat de Crédit-Bail	216 070	193 538
Amortissements des Immobilisations de crédit-bail	-100 518	-83 463
Créances douteuses nettes	940	458
Divers	3 707	3 647
Total	**120 199**	**114 180**

Les variations des immobilisations crédit-bail s'établissent de la façon suivante (en K Euros) :

Montant brut au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Montant brut au 31/12/2020
193 538	62 184	-39 652	216 070
Amortissements au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2020
83 463	660	-28 606	100 518

— Ventilation de l'encours financier à échoir (encours sain hors impayés et hors créances rattachées, en K Euros) :

	2020	2019
Inf. A 3 mois	8 697	8 242
Entre 3 mois et un an	25 067	21 966
Entre 1 an et 5 ans	109 953	97 795
Plus de 5 ans	926	828
Total	**144 643**	**128 831**

— Créances douteuses et compromises crédit-bail (en K Euros) :

	2020	2019
Créances douteuses	29	98
Créances douteuses compromises	2 837	2 497
Dépréciations	-1 926	-2 138
Créances douteuses nettes	**940**	**458**

	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Dépréciations	2 138	120	332	1 926

La réserve latente est déterminée comme suit (en K Euros) :

	2020
Immobilisations brutes	216 070
Amortissements	-100 518
Dépréciations	0
Immobilisations louées nettes	**115 552**
Encours financier (y compris impayés)	145 723
Réserve latente positive	**-30 171**

La réserve latente étant positive, aucune provision n'a été comptabilisée.

— Immobilisations incorporelles et corporelles propres (en K Euros) :

	Montant brut au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Montant brut au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	2 225			2 225
Immobilisations non louées	3 717	1 216	1 506	3 427
Immobilisations en cours Corporelles	0	31	15	16
Immobilisations en cours Incorporelles	0		0	0
Installations et agencements	1 725	23	39	1 709
Matériel de transport	1			1
Matériel de bureau et informatique	2 247	11	9	2 249
Total	**9 915**	**1 281**	**1 569**	**9 628**

	Amortissement au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Amortissement au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	1 055	23		1 078
Immobilisations non louées	3 199	1 086	1 412	2 873
Installations et agencements	1 661	20	39	1 642
Matériel de bureau informatique	2 005	51	9	2 047
Total	**7 920**	**1 180**	**1 460**	**7 640**

— Autres actifs et comptes de régularisation (en K Euros) :

Autres actifs :

	2020	2019
État	786	648
Autres débiteurs divers	2 275	1 846
Total	**3 061**	**2 494**

Comptes de régularisation :

	2020	2019
Divers	163	17
Charges constatées d'avances	4	35
Produits à recevoir	4 845	7 115
Total	**5 012**	**7 167**

Passif :

— Dettes envers les établissements de crédit (en K Euros) :
– Ventilation des dettes :

Dettes à vue (inférieur à 3 mois) :

	2020	2019
Groupe BNPP	5 469	3 425
Autres	0	0
Total	**5 469**	**3 425**

Dettes à terme :

	2020	2019
Entreprises avec un lien de participation	739 840	728 000
Autres	0	0
Total	**739 840**	**728 000**

— Ventilation des dettes à terme par échéances (hors dettes rattachées) :

	2020
Inf. A 3 mois	166 040
Entre 3 mois et un an	169 460
Entre 1 an et 5 ans	394 340
Plus de 5 ans	10 000
Total	**739 840**

— Dettes rattachées :

	2020	2019
Entreprises avec un lien de participation	3 296	1 871
Autres	0	0
Total	**3 296**	**1 871**

— Autres passifs et comptes de régularisation (en K Euros) :

Autres passifs :

	2020	2019
Dépôt de garantie	1	0
État	192	2 013
Dettes sociales	1 295	1 343
Fournisseurs	238	339
Divers	1 849	1 493
Total	**3 575**	**5 188**

— Comptes de régularisation :

	2020	2019
Produits constatés d'avance	1 724	1 668
Charges à payer	7 807	6 513
Divers	0	0
Total	**9 531**	**8 181**

— Provisions pour risques et charges (en K Euros) :

	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provision pour réserve financière négative	0	0	0	0
Provision pour risques	0	0	0	0
Provision engagement retraite	124	67	0	191
Total	**124**	**67**	**0**	**191**

— Capitaux propres (en K Euros) :

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	Affectation du résultat 2019	Distribution de dividende 2019	Reprise provision règlementée	Résultat de la période	31/12/2020
Capital social	4 576					4 576
Primes d'émission	980					980
Reserve légale	458					458
Reserve facultatives	3 303					3 303
Report à nouveau	18 822	16 350	16 802			18 370
Provisions réserve spéciale pour inves	0					0
Résultat de l'exercice	16 350	-16 350			13 095	13 095
Total capitaux propres	**44 489**	**0**	**16 802**	**0**	**13 095**	**40 782**

La variation des capitaux propres s'explique par l'affectation du résultat de 2020, la distribution des dividendes et le résultat de la période.

— Affectation du résultat de la société : Le résultat net de l'exercice 2020 se traduit par un bénéfice 13 095 206,16 Euros après impôt sur les sociétés. La proposition d'affectation du résultat est la suivante : distribution de dividendes de 15 371 747,50 Euros, le compte Report à Nouveau présentera en conséquence un solde créditeur de 16 093 918,83 Euros.

— Engagements de hors bilan : Engagement donné : 23 600 K Euros à sa filiale AUTOP OCEAN INDIEN pour la garantie de l'emprunt BNP Paribas.

— Engagement en faveur de la clientèle : il s'agit des crédits non tirés sur la carte Aurore et crédits permanents pour un montant de 51 984 K Euros.

Notes sur le compte de résultat.

Produit net bancaire :

— Intérêts et produits assimilés : Ils sont constitués en majeure partie des intérêts sur opérations avec la clientèle (34 794 K Euros) et proviennent des financements réalisés auprès des particuliers et des entreprises : ventes à tempérament, crédits permanents, crédits d'équipement, prêts personnels. Les indemnités de remboursement anticipé sont également incluses dans ce compte.

— Intérêts et charges assimilées : Il s'agit des intérêts sur opérations interbancaires. Le refinancement est assuré par BNP – Paribas.

— Produits sur opérations de crédit-bail (en K Euros) :

	2020	2019
Loyers	38 453	38 638
Rep dépréciation Immos CB	229	281
Produits de cessions des immobilisations cédées	17 472	17 845
Reprise de provision	0	0
Autres produits	1 259	1 312
Total	**57 413**	**58 076**

— Charges sur opérations de crédit-bail (en K Euros) :

	2020	2019
Dotations aux amortissements	-46 720	-41 749
Dépréciations constatées	-265	-213
Autres	-2	-10
Moins-values de cession Immos crédit-bail	-11 144	-12 915
Total	**-58 131**	**-54 887**

— Commissions (en K Euros) :

– Produits : les commissions comptabilisées en produits correspondent essentiellement aux opérations réalisées avec la clientèle.

– Charges : les commissions enregistrées en charges ont été versées à des établissements de crédit et concernent principalement des commissions sur encaissements de valeurs.

— Autres produits d'exploitation bancaire (en K Euros) :

	2020	2019
Produits accessoires	10 173	10 273
Autres produits divers, dont :	2 096	2 004
Charges refacturées groupe	512	462
Charges refacturées hors groupe	0	0
Quote-part Sep-Cafineo	1 579	1 534
Autres produits	5	8
Total	**12 269**	**12 277**

Les produits accessoires sont entre autres constitués des ristournes, commissions et autres revenus divers rétrocédés par les compagnies d'assurances, prestataires ou autres organismes.

— Résultat brut d'exploitation :
Charges générales d'exploitation (en K Euros) :

	2020	2019
Frais de personnel	-8 208	-8 502
Commissions versées	-5 896	-5 630
Autres services extérieurs	-5 632	-4 532
Impôts et taxes	-1 788	-1 962
Produits rétrocédés Et Divers	0	0
Total	**-21 524**	**-20 626**

— Ventilation des Frais de personnel :

	2020	2019
Salaires et Traitements	-5 246	-5 714
Charges sociales	-1 916	-1 975
Impôt et Taxes	-210	-163
Intéressement et Participations	-836	-650
Produits impôts CICE	0	0
Total	**-8 208**	**-8 502**

— Coût du risque :
Le poste se décompose comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation %
Dot. Provisions créances douteuses	-5 155,72	-4 866	5,95%
Reprises provisions créances douteuses	18 081,24	3 551	409,19%
Pertes s/ créances couvertes par provisions	-16 452,22	-2 455,30	570,07%
Pertes s/ créances non couvertes par provisions	-844,67	-772,43	9,35%
Récupérations s/ créances amorties	541,07	212,50	154,62%
Coût du risque	-3 830,30	-4 330	-11,54%

— Gains sur actifs immobilisés :
Gains sur actifs immobilisés (en K Euros) :

	2020	2019
Gains sur actifs immobilisés	0	0
Total	**0**	**0**

— Résultat net :
Résultat exceptionnel (en K Euros) :

	2020	2019
Produits exceptionnels	46	89
Autres charges exceptionnelles	-111	-30
Total	**-65**	**59**

— Impôt sur les sociétés (en K Euros) :
La charge d'impôt s'analyse ainsi :

	2020	2019
Impôt sur le résultat	-5 433	-7 135
Impôts différés	-169	338
Total	**-5 265**	**-7 473**

— Passage du résultat social au résultat financier (en K Euros) :

	2020	2019
Variation de Réserve latente brute	10 461	5 924
Impôt différé sur réserve latente	-2 747	-1 591
Variation de Réserve latente nette	7 714	4 333
Résultat net social	13 095	16 350
Résultat net financier	**20 809**	**20 683**

Effectifs moyens du personnel.

Les effectifs permanents (ETP), y compris personnel mis à disposition, à fin 2020 se décomposent comme suit :
- — Cadres : 35
- — Collaborateurs : 94

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Nous n'avons pas connaissance d'évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice susceptibles d'altérer la sincérité des comptes tels que présentés.

Identification de la société consolidante :

Crédit Moderne Océan Indien est consolidé par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas Personal Finance (n°542 097 902) ayant son siège 1, boulevard Haussmann 75009 Paris et de BNP Paribas (n°662 042 449) ayant son siège 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

(Exercice clos le 31 décembre 2020.)

A l'Assemblée Générale de la société CREDIT MODERNE OCEAN INDIEN

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREDIT MODERNE OCEAN INDIEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

— Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

— Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations. — La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ces appréciations ont porté sur le provisionnement des risques de crédit, votre société comptabilisant des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes « Principes, règles et méthodes comptables – Opérations avec la clientèle », « Notes sur le bilan – Actif – Créances sur la clientèle », « Notes sur le bilan – Actif – Créances douteuses et compromises de crédit-bail », « Notes sur le compte de résultat – Produits sur opérations de crédit-bail », « Notes sur le compte de résultat – Charges sur opérations de crédit-bail » et « Notes sur le compte de résultat – Coût du risque », de l'annexe).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise.

Nous attestons l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 avril 2021
Les Commissaires aux comptes :

Mazars :	**Deloitte & Associés**
Alexandra KRITCHMAR,	Jean-Vincent COUSTEL.